Réf. Farde e-Assemblées : 2553371

N° OJ : **59**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/10/2023

Objet : Jeunesse.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2023,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 9.000,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2023 réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl "Voltaire" pour le projet "Radio Voltaire";
2) 1.000,00 EUR à l'asbl "Voltaire" pour la cérémonie du "Trophée Lion Belge";
3) 3.000,00 EUR à l'asbl "Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine" pour le projet "Jeunes Toujours".

Annexes :